

00035

AFFAIRE N°13 - Construction de 8 classes maternelles + annexes à l'Ecole Centrale
Approbation du programme établi - demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation Nationale - Demande d'emprunt auprès de la CCCE - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal - Prévision du financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art - Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel d'offres ou dans le cas d'un appel d'offres infructueux de passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis avait obtenu sur la liste d'urgence 1976, la réalisation d'un groupe scolaire sur le parking du Petit Marché, cet établissement étant destiné à remplacer l'école maternelle du Boulevard Lancastel.

Pour des raisons essentiellement financières, il ne nous a pas été possible de réaliser cette école à cet endroit.

Afin de ne pas perdre la subvention et aussi compte-tenu de l'urgence que présentait la réalisation de cette nouvelle école, celle du Boulevard Lancastel ne présentant plus les conditions exigées pour la scolarisation des tous petits, il devenait urgent de trouver un deuxième terrain situé au centre ville qui pourrait remplir les mêmes conditions.

L'Ecole Centrale possédait sur la rue Sainte-Anne une partie de sa cour inutilisée et en friche ; c'est donc sur cette surface que la Municipalité a demandé au Cabinet ROMNEY d'implanter le nouveau projet.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi
- de m'autoriser à demander une subvention auprès du Ministère de l'Éducation Nationale
- de m'autoriser à solliciter un emprunt auprès de la CCCE
- de m'autoriser à inscrire un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal
- de m'autoriser à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art
- d'approuver le dossier technique
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres ou dans le cas d'un appel d'offres infructueux de m'autoriser à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commission d'Urbanisme et des Travaux Publics

Commission d'Urbanisme : Favorable. L'accès des jeunes élèves sera vraisemblablement plus facile à cet endroit qu'à l'emplacement primitif.

Commission des Travaux Publics : Projet intéressant. Il conviendra de soigner la facilité des accès.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE